

10 mars 2016

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 mars 2011: «Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier de Rive».

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des pétitions s'est réunie les 11 avril et 16 mai 2011, sous la présidence de M^{me} Silvia Machado, pour étudier cette pétition renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 23 mars 2011. Que M^{me} Ksenya Missiri, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée pour sa précieuse collaboration.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Note de la rapporteuse: le rapport portant sur cette pétition a été remis en son temps, mais n'a pas été retrouvé. La rapporteuse actuelle a accepté de reprendre la rédaction sur la base des notes de séances, car elle n'est plus au Conseil municipal et n'a pas conservé d'autres documents. Celles-ci se sont donc révélées particulièrement précieuses pour la rédaction.

Séance du 11 avril 2011

Audition de M^{me} Fisseha Ayalew, pétitionnaire

M^{me} Ayalew mentionne qu'elle a habité dans de nombreuses villes et est venue à Genève pour les vacances dès son adolescence. Elle y a emménagé définitivement dans un immeuble situé en haut de la rue des Glacis-de-Rive il y a quinze ans et a toujours trouvé cette ville calme et agréable, jusqu'à il y a huit ans. Elle a malheureusement constaté nombre de changements à Genève, qui se sont avérés négatifs, notamment au niveau de la propreté et de la sécurité. En effet, aujourd'hui, même lorsqu'elle prend un billet de bus, elle se montre attentive, car elle a peur que quelqu'un ne vienne l'embêter.

Elle a toujours vécu dans le quartier de Rive et depuis plusieurs années, elle n'arrive plus à dormir la nuit à cause de nuisances sonores, surtout en fin de semaine. En bas de chez elle, se trouve en effet une discothèque, le Pussycat, devant laquelle des gens crient en permanence et cassent des bouteilles. Après chaque lendemain de fête, on trouve beaucoup de déchets dans la rue et les allées des immeubles. En plus, cela sent mauvais. Elle estime donc que cette situation

n'est pas normale. Beaucoup de voisins en sont d'ailleurs fatigués et, comme elle, n'arrivent plus à dormir la nuit.

M^{me} Ayalew ne comprend pas pourquoi les politiques laissent subsister une discothèque dans ce quartier résidentiel, puisque ce n'est pas un quartier de commerces. De plus, lorsqu'elle appelle la police, celle-ci ne vient jamais, alors même que des personnes droguées font des dégâts dans les allées d'immeubles, sur les voitures stationnées dans la rue, pendant tout le week-end. Elle ne comprend pas non plus pourquoi les personnes responsables du nettoyage en Ville de Genève ne viennent pas nettoyer dans cette rue. Même le restaurateur en bas de son immeuble doit s'en charger lui-même.

Questions des commissaires

Un commissaire mentionne que ce que M^{me} Ayalew appelle le «Pussycat» est à l'origine le Club 58 qui a été inauguré en 1958. Autrefois, le poste de gendarmerie se trouvait dans la même rue, juste en dessous. Il demande si depuis le déménagement du poste à la rue Adrien-Lachenal, M^{me} Ayalew a constaté plus de nuisances et si ce poste est ouvert la nuit. Celle-ci mentionne qu'il ferme à 17 h 30. Ce même commissaire pose la question de savoir si cela signifie qu'il faut alors se rendre au poste de police du Bourg-de-Four. Une commissaire précise qu'il faut se rendre à celui de Cornavin.

M^{me} Ayalew raconte qu'elle s'est fait voler très récemment son porte-monnaie. En sortant de la banque, deux individus bien habillés l'ont interpellée et lui ont dit qu'elle avait une tache sur son manteau. Pendant que l'un d'eux, qu'elle a trouvé très gentil, l'aidait à nettoyer son manteau, l'autre lui volait son porte-monnaie dans son sac. Lorsqu'elle s'en est rendu compte, elle est allée directement au poste de police de Rive qui a refusé de la recevoir, sous prétexte qu'il était 17 h 30 passées et que le poste était fermé. Il lui a été communiqué de revenir le jour suivant, un samedi, à 10h du matin. Elle n'a pas compris ce refus de la protéger. Le pire est qu'elle a revu les individus qui lui ont volé son porte-monnaie se promenant tranquillement à Bel-Air. Elle éprouve de la tristesse, parce qu'elle a vraiment peur depuis de marcher dans la rue.

Une commissaire demande alors à M^{me} Ayalew si elle a déjà envisagé de déménager. Ce à quoi elle répond par la négative. Elle aime en effet ce quartier auquel elle s'est habituée. Lorsqu'il y avait le Club 58 dans sa rue, tout était tranquille. Ce n'est que depuis le changement de propriétaire que les choses se sont gâtées. Depuis que la police est partie également, il y a plus de problèmes.

Une autre commissaire rappelle que M^{me} Ayalew a parlé de nuisances sonores à la sortie de la discothèque. Elle lui demande si depuis l'interdiction de fumer dans les établissements publics, elle a constaté plus de nuisances dans la rue.

M^{me} Ayalew répond qu'il y a effectivement plus de nuisances. Mais le problème réside surtout dans le fait que même après la fermeture du club, les gens restent sur la terrasse et font du bruit. Elle-même passe ses nuits sur son balcon à les épier, et constate que cela ne s'arrête jamais. Ces mêmes personnes font en plus n'importe quoi dans le jardinet en bas de chez elle.

Le premier commissaire aimerait savoir si M^{me} Ayalew a déposé une plainte pour tapage nocturne auprès de la police contre le Pussycat. Il rappelle que le gérant du lieu est tenu de faire respecter l'ordre dans son établissement et aux abords immédiats. M^{me} Ayalew répond que non. Elle relève qu'elle est aussi très dérangée par la saleté et la mauvaise odeur. Ce même commissaire demande enfin si elle a informé la régie de son immeuble de ces problèmes. M^{me} Ayalew mentionne qu'elle n'y a pas pensé.

Une commissaire s'interroge sur le nombre de fois où M^{me} Ayalew a appelé le 117 pour que la police vienne constater le tapage nocturne. Celle-ci confirme avoir appelé maintes fois. Il lui a été à chaque fois répondu que la police arrivait, mais elle n'a jamais vu personne. La seule fois où la police s'est déplacée, c'est lorsqu'elle a appelé à 11 h du matin quand elle a constaté que la porte de son appartement avait été forcée. Elle a soupçonné des personnes qui traînaient devant l'église russe, et les agents de police sont allés les voir. Mais c'est la seule fois où la police a répondu à son appel.

Une autre commissaire rappelle que la police municipale ne travaille que de 6 h à 22 h en temps normal, et jusqu'à minuit pendant la période estivale. Elle conseille à M^{me} Ayalew d'envoyer également son courrier au Grand Conseil. Ce qu'approuve un autre commissaire.

Discussion pour des auditions éventuelles

Un commissaire propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif. Si ce n'est que la situation se passe sur le territoire politique de la Ville, les mesures à prendre relèvent du Canton. Une commissaire comprend cette position, mais relève que cette pétition donne l'occasion d'auditionner la Brigade des mœurs. Une autre commissaire propose quant à elle l'audition du chef du poste de police de Rive.

La proposition d'audition de la Brigade des mœurs est acceptée par 10 oui (2 AGT, 2 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 1 L) contre 2 non (UDC) et 1 abstention (L).

La proposition d'audition du chef du poste de police de Rive est acceptée par 8 oui (2 AGT, 1 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 4 non (2 S, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Séance du 16 mai 2011

Audition du lieutenant Claude Pahud, Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) du canton de Genève

Le lieutenant Pahud rappelle qu'il a récemment été auditionné par cette commission au sujet des Pâquis. En tant que premier-lieutenant, il est attaché à l'état-major de la gendarmerie et responsable de la police de proximité et des îlotiers. Il existe plusieurs catégories d'îlotiers, dont font partie les îlotiers dits «RDBH» qui travaillent en lien étroit avec ce qui est prévu dans la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hôtellerie, et donc avec les établissements publics. M. Hürlimann, îlotier RDBH du poste de police de Rive, devait venir pour la présente audition, mais le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement a préféré déléguer un membre de l'état-major. De plus, les faits mentionnés par la pétition ne relèvent pas spécialement du champ de compétences de la Brigade des mœurs, mais sont plutôt en lien avec tout ce qui a trait à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.

La présidente explique au nom de la commission que la personne auditionnée a émis des inquiétudes quant à la fréquentation des établissements à la rue des Glacis-de-Rive. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de salubrité publique, mais bien d'une inquiétude concernant l'atmosphère et le public fréquentant ces mêmes établissements.

Un commissaire intervient pour compléter la demande initiale de la commission en relevant que la personne auditionnée habite tout près de l'ancien Club 58. Or, tout le monde sait qu'à proximité, à la rue de l'Est, se trouvent des studios où se pratique la prostitution. Cela amène un va-et-vient dans ces rues et c'est sous cet angle que la commission souhaitait interroger la Brigade des mœurs.

Le lieutenant Pahud est navré de cette situation, mais les éléments qui ressortent du courrier de la pétitionnaire ont surtout trait à la tranquillité et à la sécurité publiques dans le quartier de Rive. S'il est vrai que d'autres faits ont pu ressortir lors de l'audition de cette personne, il aurait été judicieux de le préciser dans la demande d'audition adressée au DSPE. Toutefois, la pétition souligne certains aspects auxquels il peut quand même répondre. La présidente entend vérifier la formulation qu'elle a employée dans son courrier.

Questions des commissaires

A la question d'un commissaire quant à l'existence d'un réseau mafieux qui pourrait détenir certains établissements, le lieutenant Pahud répond comme pour la pétition concernant les Pâquis, à savoir qu'il n'a pas les connaissances suffisantes pour apporter des éléments de réponse.

Un second commissaire demande si le poste de gendarmerie se situant sur la rue parallèle à la rue des Glacis-de-Rive est fermé le soir. Le lieutenant Pahud répond par l'affirmative. A la question de ce même commissaire sur l'heure à laquelle les gendarmes quittent les lieux, il est répondu que le poste est occupé par des personnes en uniforme vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par année, mais que les heures d'ouverture au public sont limitées.

Ce même commissaire aimerait savoir si les collaborateurs vont regarder ce qui se passe dans le périmètre. Le lieutenant Pahud a effectué quelques recherches dans le cadre de cette pétition. Dans les infractions commises dans le périmètre, on retrouve principalement quatre types d'infraction: le bruit, les conflits, divers problèmes et le dommage à la propriété.

Les divers problèmes sont les interventions sur la voie publique. Sa recherche s'est limitée aux années 2009 et 2010, et aux quatre premiers mois de l'année 2011. Le secteur ciblé est celui des rues des Glacis-de-Rive et de l'Est. En ce qui concerne le bruit, il faut garder à l'esprit qu'une personne peut solliciter la police pour se plaindre du bruit, même répété, mais il arrive qu'au moment où la police se rend sur les lieux, cela a déjà cessé. Le lieutenant Pahud précise que les dommages à la propriété constituent essentiellement des dégâts sur des véhicules stationnés. Il ajoute encore que ces infractions ont pu se produire à n'importe quelle heure de la journée; il n'a pas cherché à identifier celles qui se sont produites entre 22 h et 6 h du matin spécifiquement.

Le problème de salubrité de l'établissement placé en bas de la rue est connu et récurrent. Les agents de police municipale (APM) se rendent régulièrement sur place, tout comme la voirie de la Ville de Genève. Ce ne sont pas toujours des situations faciles à régler les lendemains de soirées. Il faut savoir que ces établissements de nuit fonctionnent principalement les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Ils bénéficient d'une autorisation d'ouverture jusqu'à 5 h du matin. Il faut également tenir compte du fait que l'on trouve à proximité des épiceries ouvertes sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, autrement dit des dépanneurs. L'une se trouve au carrefour de Rive et l'autre à l'angle de la rue des Eaux-Vives. Il est vrai qu'ils ont l'interdiction de vendre de l'alcool après 21 h, mais ils engendrent quand même un certain trafic et passage à proximité. Des contrôles sont régulièrement effectués en collaboration avec le Service du commerce, et une de ces épiceries a d'ailleurs été fermée pendant plusieurs jours, car elle ne remplissait pas les conditions de la loi sur le travail et pour les ouvertures nocturnes. Ce type de fermeture refroidit les gérants, mais il faut encore garder à l'esprit que le secteur de la gendarmerie de Rive couvre trois cent cinquante établissements.

A la question de savoir si ce secteur englobe également la Vieille-Ville, le lieutenant Pahud répond par la négative, la Vieille-Ville dépendant du poste du

Bourg-de-Four. Le secteur de Rive est assez vaste, puisqu'il va jusqu'à Champel. Le poste de Rive compte une équipe de cinquante-deux gendarmes pour assurer son fonctionnement trois cent soixante-cinq jours par an. Durant la nuit, entre cinq et six collaborateurs travaillent, bien qu'ils aient toujours la possibilité de requérir l'aide de collègues d'autres secteurs en cas d'intervention importante. En ce qui concerne ces deux établissements qui posent problème dans la pétition, le White and Silver et le Rendez-Vous, ils sont fréquentés par une population considérée comme appartenant au monde de la nuit. Cette population est certainement moins respectueuse et tranquille que des citoyens normaux. La police intervient et agit, mais ne peut pas installer un ponton fixe pour les fermetures à 5 h du matin. Chacun de ces deux établissements possède un service de sécurité, ce qui assure une certaine sécurité aux abords immédiats des établissements. Mais cela se limite à la devanture. En outre, il rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, on constate des regroupements de personnes à l'extérieur des établissements, ce qui provoque des éclats de voix et de rires. Cette situation passe inaperçue à 15 h. A 3 h du matin, le bruit devient plus perceptible et trouble la tranquillité des citoyens.

A la question de savoir combien de gendarmes travaillent la nuit à Genève, le lieutenant Pahud relève que pour l'ensemble du canton, ils sont au nombre de cinquante-cinq à soixante en moyenne par nuit. Les patrouilles de nuit exercent surtout une activité dans l'hypercentre, plus que dans la périphérie, mais il n'existe pas de règle stricte.

Le lieutenant Pahud précise encore qu'il est le premier à encourager des interventions sur le terrain par le dialogue; il ne faut pas toujours agir avec le bâton, mais aussi pouvoir dialoguer au sujet du respect de la loi et des autres, ce qui peut permettre d'éviter certains actes néfastes.

A la question de savoir comment fonctionne le système de patrouille, si les gendarmes circulent à pied ou en voiture et à quelle fréquence s'effectuent les contrôles sur le terrain de Rive, le lieutenant Pahud mentionne que les patrouilles nocturnes sont souvent composées d'un véhicule avec à son bord deux policiers. Pour des raisons évidentes de disponibilité, les patrouilles sont motorisées plutôt que pédestres. Elles doivent pouvoir être réactives si un événement important se produit dans un autre secteur et qu'il y a besoin de renfort. Il n'existe pas de circuit préprogrammé ou imposé à une patrouille de nuit, si ce n'est le secteur sur lequel elles peuvent intervenir. Celles-ci peuvent être amenées à devoir intervenir ailleurs dans le canton en cas de besoin. La particularité de la rue des Glacis-de-Rive est le fait que le poste se trouve à proximité et qu'elle est à sens unique. Ce qui fait que de nombreuses patrouilles transitent par cet axe. Enfin, il est vrai que l'impact des patrouilles pédestres est plus efficace, mais les effectifs ne sont pas assez nombreux pour cela. Tant qu'il n'y a personne à ramener au poste pour une arrestation, les patrouilles tournent.

Une commissaire considère qu'une intervention est pour elle le fait que la police se déplace. Or, pour un bris de glace de voiture, un vol ou un arrachage de sac, la patrouille ne vient même pas. La personne qui vient de subir un tel événement au milieu de la nuit a besoin de la présence de la police. Le lieutenant Pahud relève au contraire que même s'il est vrai que la police ne se déplace pas immédiatement pour un dommage à la propriété sur une voiture ou un vol de sac a priori, elle respecte néanmoins la notion de flagrant délit. Si un citoyen appelle en dénonçant des faits qui viennent de se produire, la police se rend sur place. Si le citoyen n'appelle que pour faire le constat d'une vitre brisée pour des questions d'assurance, il lui est demandé de se présenter au poste pendant les heures d'ouverture. Si une personne appelle pour raconter des faits découlant d'un vol qui se sont produits il y a trois heures, il n'y a plus de sens d'intervenir sur le terrain. En d'autres termes, si la police a une chance d'interpeller l'auteur des faits dommageables, et que cela s'est produit dans la rue en pleine nuit, il y a un sens à se rendre sur place et engager un chien de piste par exemple. Mais si la même chose se produit à 17 h, la pollution olfactive est telle que cela n'en vaut plus la peine. En conclusion, les patrouilles se déplacent volontiers lorsque cela a un sens, et surtout lorsqu'il y a des actes violents.

Une autre commissaire souligne que les habitants du quartier de Rive se plaignent régulièrement du fait que le poste soit fermé et demande pourquoi les postes de police ne sont pas ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cette question revient souvent, selon le lieutenant Pahud, mais il faut savoir ce que l'on veut. Si un poste de police est ouvert tout le temps, sur les treize postes cantonaux comportant au minimum deux personnes par poste pour des mesures de sécurité, cela signifie que vingt-six gendarmes ne sont pas dans la rue. Il pense personnellement qu'il est plus utile d'avoir treize patrouilles qui sillonnent le canton plutôt que treize postes ouverts en permanence. Il considère qu'il est suffisant en ce sens d'avoir deux postes ouverts en continu sur chaque rive.

Discussion et prises de position des groupes

Une commissaire socialiste regrette que l'audition de la Brigade des mœurs n'ait pu avoir lieu au vu du secteur concerné et de la problématique soulevée.

Deux commissaires, l'un de l'Union démocratique du centre, l'autre libéral, estiment qu'il s'agit avant tout d'un problème de gestion de l'ordre public et non de mœurs. Tous deux proposent de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Cette même commissaire socialiste relève que les commissaires soulignent le problème du manque d'effectifs dans la police. Tous les partis parlent de la police de proximité, mais le Grand Conseil ne vote pas les postes et les budgets qui vont avec.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne voit pas comment on ne peut que proposer des médiateurs de la nuit quand on entend par exemple que des citoyens se sont mobilisés au parc Geisendorf la nuit pour se le réapproprier. Il attend que le Canton et la Ville coordonnent leurs actions, quadrillent le terrain et mettent en place des responsables. Il est en effet fatigué des bisbilles incessantes entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Il propose enfin le renvoi immédiat de la pétition au Conseil administratif.

Pour un commissaire Vert, ce qui est intéressant est d'avoir le retour de la population par rapport à une situation qu'on appelle l'insécurité. Elle peut être montrée par des chiffres et il est persuadé que même si on constate une augmentation de certains types de délits graves, la police fait son travail. A son sens, ce qui irrite le plus les citoyens n'est pas cette augmentation des délits graves, mais la manière dont une partie de la population se conduit. C'est un phénomène de société généralement complexe. Par ailleurs, chacun ressent différemment le sentiment d'insécurité, en fonction de ce qu'il a vécu par le passé. Personnellement, ce commissaire est très sensible au bruit et ne comprend pas que des personnes puissent crier à 3 h du matin. Enfin, le combat entre les politiques de la Ville et de l'Etat devient lassant; il est donc d'avis d'essayer de faire quelque chose ensemble.

Une commissaire du groupe des Verts regrette que l'audition de la Brigade des mœurs n'ait pu avoir lieu, mais propose malgré tout le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Vote

La commission accepte le renvoi de la pétition P-264 au Conseil administratif par 13 oui (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Annexe: pétition P-264

P-254

Madame Fisscha AYALEW
Rue des Glacis-de-Rive 23
1207 GENEVE

Conseil Municipal
De la Ville de Genève
Secrétariat
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 21 mars 2011

Concerne : Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier de Rive

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la Ville de Genève,

Je m'adresse à vous en qualité de citoyenne genevoise, habitant depuis plus de 15 ans aux Glacis-de-Rive, au-dessus de la petite place que forme cette rue à son débouché sur la rue Ferdinand-Hodler.

Vous n'ignorez pas que depuis quelques années, les night-clubs et autres lieux d'amusement nocturne se sont multipliés dans le quartier. Ces lieux provoquent un afflux de clientèle plus seulement pendant le week-end, mais tous les jours de la semaine.

La situation est devenue intolérable pour le voisinage qui doit souffrir en pleine nuit (et aux petites heures du matin pendant le week-end) le vacarme provoqué par les clients qui sortent, généralement pris de boisson, des bars et boîtes de nuit. Ces gens hurlent, se battent, font fonctionner à fond des appareils reproducteurs de musique, sous nos fenêtres.

De plus, j'ai pu plusieurs fois observer à ces heures tardives des personnes qui urinaient dans le petit jardin à l'angle Glacis-de-Rive / Ferdinand-Hodler ainsi que contre les portes d'entrée de mon immeuble. Sans compter les bouteilles en verre fracassées, les dégâts aux plantes etc.

Je demande par conséquent une présence policière dissuasive accrue aux heures de fermeture des lieux publics, pour que les habitants du quartier puissent à nouveau passer des nuits tranquilles et pour le quartier retrouve sa qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention et vous adresse, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la Ville de Genève, mes respectueuses salutations.

Fisscha Ayalew
